

pêche le plus productif de tout l'Atlantique Nord. Des études effectuées sur les stocks de pétoncles démontrent que la croissance annuelle des pétoncles sur le Banc Georges est beaucoup plus grande que celle qu'on observe sur les autres bancs au large des côtes de l'Atlantique Nord.

Le Banc Georges est essentiel à l'économie de la Nouvelle-Écosse et représente une valeur de 300 millions de dollars pour l'industrie de la pêche et procure plus de 6 000 emplois.

J'ai déjà exprimé l'opinion qu'on ne doit pas effectuer de prospection pétrolière et gazière sur le Banc Georges. Ce riche lieu de pêche doit être déclaré zone écologiquement délicate et protégée comme telle. Par mesure d'intérêt public et non par souci politique, je crois qu'il faut protéger cette ressource naturelle renouvelable essentielle pour la génération actuelle et pour les générations à venir.

Le gouvernement a été dupé sur les questions environnementales par les Américains, il l'a été sur les questions de pêche par les Français, et il semble maintenant prêt à l'être par les sociétés pétrolières et gazières qui risquent, avec leurs forages, de ruiner l'environnement dans cette riche zone de pêche. Il est temps que le gouvernement du Canada fasse une déclaration claire et catégorique concernant la pêche sur le Banc Georges.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LA SANTÉ

LES MOULES TOXIQUES—ON DEMANDE SI LE MINISTRE A OFFERT SA DÉMISSION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce dernier sait fort bien qu'au cours des quatre derniers jours son ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas été capable d'expliquer pourquoi il n'a pas averti les Canadiens sans délai du danger de consommer des moules empoisonnées. Bien plus, monsieur le Président, sa version des faits a été contredite par les paroles de son premier spécialiste dans ce domaine. Le premier ministre est parfaitement au courant de ces faits parce qu'il avait assisté avec nous aux séances de la Chambre, et la population canadienne ne va pas tolérer plus longtemps qu'il garde le silence dans ce domaine.

Est-ce qu'il peut nous dire si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a offert sa démission? Si non, est-ce qu'il va demander la démission de son ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition parle de deux événements: l'absence, dit-il, de faits, et une version qui aurait été contredite, version fournie par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans les deux cas, je pense que la Chambre et la population canadienne seront en mesure de reconnaître que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a donné tous les faits à la Chambre de façon soutenue, et qu'il a offert

Questions orales

une version qui n'a jamais subi de contradiction de sa part ou par personne interposée. Le chef de l'opposition conclut en me demandant si le ministre a offert sa démission, ou si je l'avais acceptée. La réponse est négative dans les deux cas.

• (1420)

[Traduction]

LA CONFIANCE DU PREMIER MINISTRE ENVERS LE MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le très honorable premier ministre est ultimement responsable de la compétence et de l'intégrité des ministres de son gouvernement. Les Canadiens ne s'attendent pas à ce qu'il ne survienne jamais de problème. Toutefois, dans un cas d'incompétence ministérielle prouvée, ou dans le cas d'un ministre qui néglige de surveiller convenablement les activités de son ministère, nos concitoyens s'attendent à ce que le premier ministre intervienne rapidement.

Le premier ministre ne saurait se dérober à la question. Peut-il répéter à la Chambre des communes qu'il continue de faire confiance au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ou bien va-t-il comme il se doit, demander à ce ministre de démissionner?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition évoque, je suppose, la possibilité que le ministre démissionne pour manque de compétence ou d'intégrité. Or je sais que même le très honorable député ne voudrait pas donner à entendre que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social manque de compétence ou d'intégrité.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, le chef de l'opposition voudrait savoir quelles responsabilités j'estime devoir assumer en tant que premier ministre, advenant le cas où le ministre chercherait à se dérober à la question. Or, ni moi-même ni mon gouvernement n'ont cherché à éluder la question. Le ministre s'est présenté à la Chambre tous les jours pour faire face de manière honorable, directe et efficace à une situation difficile. Il a fait le contraire de s'esquiver. Il a affronté le problème selon les nobles traditions de la Chambre.

L'EXERCICE DE LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ce que j'ai dit, monsieur le Président, c'est que le premier ministre avait la responsabilité ultime de la compétence et de l'intégrité de ses ministres. Je n'ai pas accusé le ministre de manquer d'intégrité, ce que j'accepte. Cependant, je l'accuse de manquer de compétence dans la façon dont il dirige son ministère et dont il a réagi à cette crise dans le domaine de la santé.

Ce que je dis au premier ministre, c'est qu'en tant que chef du gouvernement, il doit faire preuve de loyauté d'abord et avant tout envers les Canadiens qui l'ont élu à ses hautes fonctions, et non pas envers les députés qu'il a choisis pour le second en tant que ministres de la Couronne.